



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie**, le **02 juillet 2026**, à **20H30**.

Affiché le 25/06/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Portant sur les délégations du conseil municipal au maire - annule et remplace MA-DEL-2026-027
- 02 - Portant sur l'aliénation d'une partie de chemin sur la commune de Saint Cyr la Roche
- 03 - Portant sur l'aliénation d'une deuxième partie de chemin sur la commune de Saint Cyr la Roche
- 04 - Questions diverses

Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

